

Pour donner

Nous nous appuyons sur la Fondation des Monastères pour recevoir vos dons.



La Fondation délivre systématiquement un reçu fiscal.

La Fondation des Monastères, reconnue d'utilité publique, 14 rue Brunel 75017 PARIS – 01 45 31 02 02 - www.fondationdesmonasteres.org, est habilitée à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes. 95 % du montant de votre don sera attribué à la communauté désignée et 5 % sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés.

• Don en ligne par carte bancaire ou par virement en ligne :

Rendez-vous sur www.fondationdesmonasteres.org > FAIRE UN DON

Pour bien affecter votre don à la communauté de votre choix, tapez « Brive » dans le moteur de recherche puis sélectionnez. « Communauté des Franciscains Grottes de saint Antoine Brive »

• Don par virement bancaire ou prélèvement régulier :

Rendez-vous sur www.fondationdesmonasteres.org > FAIRE UN DON ou en écrivant à fdm@fondationdesmonasteres.org.

• Don par chèque : Ordre : Fondation des Monastères.

Indiquez au dos « Brive Franciscains ».

À renvoyer à : Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 PARIS.

Les informations recueillies à l'occasion d'un don sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et, le cas échéant, de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : fdm@fondationdesmonasteres.org.

Si vous libellez vos dons directement au Sanctuaire des grottes de saint Antoine.

Vos dons ne pourront pas bénéficier d'un reçu fiscal.



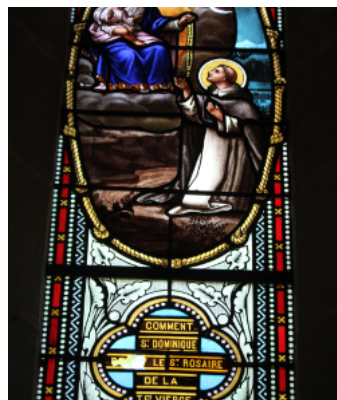
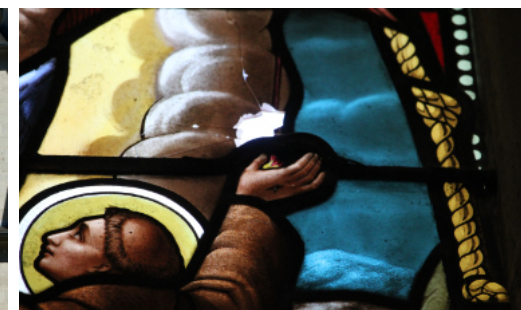
Ordre : Association Saint Antoine de Padoue
41 avenue Edmond Michelet - 19100 Brive

©SARL MCV COMMUNICATION Brive 2025 • Photos : Les Amis de Saint Antoine

Des vitraux pour Saint Antoine

Le sanctuaire a été violemment touché par la tempête du 25 juin : le parc a été dévasté, de nombreuses vitres du cloître sont brisées, et les vitraux de l'église ont été très endommagés.

Après l'indemnisation des assurances, le reste à charge s'élève à 60 000 €.



Nous avons besoin de vous...

Aidez-nous !

Les vitraux historiques

Ils peuvent être sauvés !

Ils représentent les grands événements de la vie de Saint Antoine et les moments importants de la vie du sanctuaire et du pèlerinage.

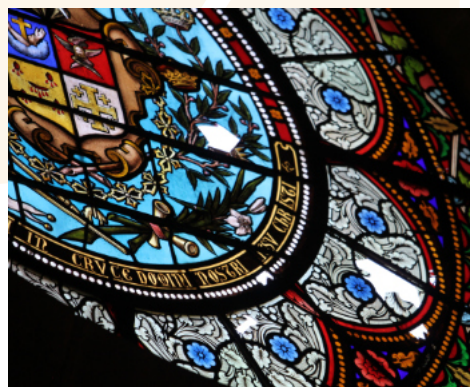
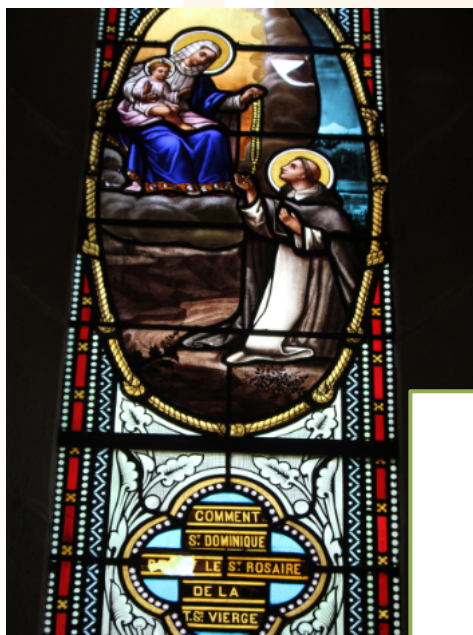
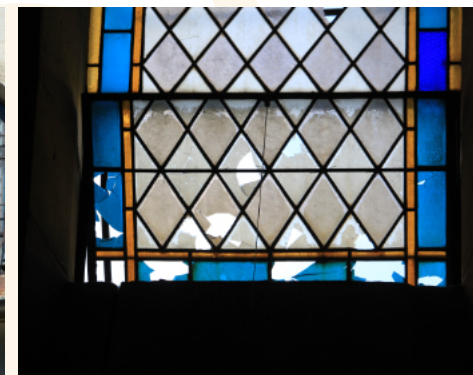
Le travail sera confié à Valérie Moins, vitrailliste briviste.

Les vitraux du chœur

Ils seront remplacés par des vitraux contemporains.

Valérie Moins concevra une œuvre originale s'inspirant de dessins rendant hommage à la Création.

Un geste artistique pour célébrer les 800 ans de l'arrivée de Saint Antoine à Brive.



Coût total du projet

« des vitraux pour saint Antoine » : 60 000 €

comprenant, entre autres, l'installation d'un échafaudage, la dépose des vitraux, l'installation de plaques de polycarbonate provisoires, la restauration, la création, la réalisation et la repose.